



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 17

Votants : 19 (dont 2 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Madame Elisabeth CUISSET, Vice-Présidente.**

Présents :

Mmes et MM. E. CUISSET – J. KUCHNA – N. COULANGE – M. MARIEN – JM. GERMANANGUE – M. MORGAND – B. AGUIAR – JC. BRAT, Vice-Présidents.

N° 15

OBJET :

**PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL**

Mmes et MM. P. SEROR – T. WIRTH – T. LAPLACE – S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD – R. DEJEAN – C. DUMONT – S. BRUNO – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

Absents ayant donné procuration :

Mme Christine MAGNAUD à M. Romain DEJEAN – Mme Christine BOUARD à M. Bernard AGUIAR.

PLAN DE RELANCE

Absents excusés :

Mmes et MM. Frédéric AGUILERA - JS. LALOY - C. BARDOT - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. CHAMOIX-BOUILLON - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le :

- 8 JUIL. 2021

Publiée ou notifiée

le :

- 8 JUIL. 2021

MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – F. SZYPULA – E. BARGE - L. DUFRAISE - O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES - A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD - JP. RAYMOND - V. TRIBOULET - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'absence du Président,

Vu la Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018, dite « EGalim », pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment la compétence supplémentaire en matière d'agriculture concernant l'étude, l'aménagement, la mise en œuvre et le soutien à l'agriculture du territoire visant une alimentation de qualité et locale,

Vu le label « Territoire à Energie positive pour la Croissance verte » accordé par convention signée avec l'Etat le 8 juillet 2015 et particulièrement l'avenant adopté par le Bureau communautaire du 6 octobre 2016, soutenant l'action 12 « Plan d'actions en faveur des circuits alimentaires de proximité »,

Vu le Programme national pour l'Alimentation (PNA) et le Plan régional de l'Agriculture durable (PRAD),

Vu le projet alimentaire territorial (P.A.T.) de Vichy Communauté « Manger mieux, un enjeu local, engageons-nous », adopté par délibération n°42 du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2017,

Vu le plan de Relance publié par le Gouvernement et notamment la mesure 13-B portant sur la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux,

Considérant les besoins du territoire en matière de structuration foncière, de lutte contre le gaspillage en restauration collective et la coordination de la commercialisation des produits locaux dans le cadre du PAT,

Considérant l'opportunité d'obtenir une subvention de 40 162,50 € HT représentant 70 % du coût des actions conduites par Vichy communauté détaillées dans le tableau ci-après,

Considérant le coût de ces accompagnements estimés à 57 375 € HT,

Considérant le plan de financement ci-dessous :

	Montant des dépenses HT	Budget 2021 HT	Budget 2022 HT	Montant HT subvention obtenue	% d'aide
Essaimage espaces-test agricoles	24 375,00 €		24 375,00 €	17 062,50 €	70
Accompagnement à la création d'un collectif de producteurs pour une commercialisation collective	13 000,00 €		13 000,00 €	9 100,00 €	70
Lutte contre le gaspillage alimentaire	20 000,00 €	20 000,00 €		14 000,00 €	70
TOTAL	57 375,00 €	20 000,00 €	37 375,00 €	40 162,50 €	

Propose au Bureau Communautaire :

- De solliciter la subvention de l'État au titre du plan de relance à hauteur de 70% des dépenses prévisionnelles soit 40 162.50 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

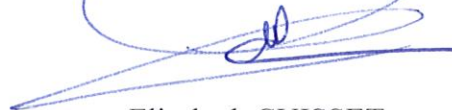
- approuve cette proposition,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 1^{er} juillet 2021.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Pour le Président empêché
La 1^{ère} Vice-Présidente,



Elisabeth CUISSET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 15 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 JUILLET

Objet de l'acte : 2021 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - DEMANDE DE
SUBVENTION - PLAN DE RELANCE

.....
Date de décision: 01/07/2021

Date de réception de l'accusé 08/07/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 01JUIL2021_15

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210701-01JUIL2021_15-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 15.pdf (99_DE-003-200071363-20210701-01JUIL2021_15-DE-1-1_1.pdf)